Soutien linguistique en ligne pour les réfugiés

Qui peut bénéficier de l'OLS ?

L'OLS peut être mis à disposition des **réfugiés** répondant à la définition de l'*Art. 2 de la directive 2011/95/UE* qui concerne :

- les personnes ayant déjà obtenu le statut de réfugié après avoir introduit une demande d'asile,
- les personnes ayant reçu une réponse positive à leur demande d'asile avec statut de réfugié,
- les personnes ayant reçu une réponse positive à leur demande d'asile avec protection temporaire/subsidiaire ou protection humanitaire,
- les demandeurs d'asile,

sans aucune limite d'âge.

A1-09-15-OSL-EN

Découvrez-le !

Visitez

http://erasmusplusols.eu/fr/OLS4Refugees

#Languages4Life

Agence Exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture (EACEA)
http://eacea.ec.europa.eu

Print ISBN 978-92-9492-231-1
DOI 10.2797/54915
EC-02-16-617-FR-C
PDF ISBN 978-92-9492-259-5
DOI 10.2797/424816
EC-02-16-617-FR-N

Erasmus+
Online Linguistic Support

Commission européenne

Soutien linguistique en ligne pour les réfugiés

Image © Consortium UCL – Altissia - CLL

Erasmus+

Soutien linguistique en ligne pour les réfugiés

Qu'est-ce que l'OLS ?

Le **soutien linguistique en ligne d'Erasmus+** (Online Linguistic Support - OLS) offre actuellement **des cours de langue en ligne** en tchèque, danois, allemand, grec, anglais, espagnol, français, italien, néerlandais, polonais, portugais et suédois aux étudiants de l'enseignement supérieur, aux apprenants de l'Enseignement et Formation Professionnels (EFP) et aux volontaires du Service Volontaire Européen (SVE) qui participent au programme Erasmus+.

La Commission européenne a **élargi ce service gratuit à environ 100 000 réfugiés** pour les trois prochaines années.

L'OLS peut être utilisé à tout moment, à partir de n'importe quel appareil connecté à Internet. Les cours de langue OLS proposent divers modules couvrant différentes compétences linguistiques, ainsi qu'un « Live Coaching » ou tutorat (MOOCs, *tutoring sessions* ou classes virtuelles et forums).

Qu'offre l'OLS ?

Les réfugiés peuvent choisir de suivre un cours de langue OLS dans l'une des langues proposées.

Après avoir reçu une invitation à l'OLS par email, les réfugiés doivent passer un **test de niveau** pour établir leur niveau de langue.

À l'issue de ce test, ils peuvent accéder au **cours de langue** (s'il est disponible au niveau requis) pendant une durée maximale de 13 mois. Les cours de langue en allemand, anglais, espagnol, français, italien et néerlandais sont disponibles pour les niveaux A1 à C2 du *Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR).* Les cours de langue en tchèque, danois, grec, polonais et suédois sont proposés au niveau A1, tandis que le cours de portugais est disponible jusqu'au niveau B2.

À la fin du cours de langue, les utilisateurs peuvent télécharger une attestation de participation et passer un **second test de niveau** pour évaluer leurs progrès dans la langue d'apprentissage.
Ce second test de niveau n'est pas obligatoire.

Pourquoi mettre l'OLS à la disposition des réfugiés ?

Dans le contexte de la crise migratoire actuelle, cette initiative a pour objectif de soutenir les efforts des États membres de l'Union européenne visant à **intégrer les réfugiés aux systèmes d'éducation et de formation européens** et de contribuer au développement de leurs compétences.

Comment fonctionne cette initiative ?

La participation à cette initiative est volontaire. Dans les pays participants, l'accès à l'OLS est donné aux réfugiés qui souhaitent améliorer leur connaissance de l'une des langues offertes par l'OLS (tchèque, danois, allemand, grec, anglais, espagnol, français, italien, néerlandais, polonais, portugais et suédois) par une **institution/organisation bénéficiaire d'Erasmus+** qui a décidé d'y prendre part.

Apprenez les langues avec l'OLS !

Comment participer ?

Contactez ***votre Agence Nationale (http://bit.ly/NAsContacts)*** pour plus d'informations sur les conditions de participation.

Erasmus+
Online Linguistic Support